



Extrait du registre des délibérations

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

2024-1-2

R Prefecture

PÉRIGORD-LIMOUSIN

024 Communauté de Communes Périgord-Limousin - 20240305-2024_1_2-DE
Reçu le 08/03/2024

Séance du 05 mars 2024

Arrondissement de
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :
Nanthiat

Date de la convocation et
envoi de la note de
synthèse :
22/02/2024

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 36
Pouvoirs : 1

Etaient présent(e)s

Mesdames : BOSREDON COUNIL Sylvie, CHASSAIN Thérèse, DECARPENTRIE Françoise, DEGLANE Christine, ESCLAVARD Anne-Sophie, FAURE Michèle, HYVOZ Isabelle, LAGARDE Bernadette, MARCETEAU Dominique, MAURUSSANE Annick, WARNEZ Fabienne, DESGRAUPES Maryline (suppléante de P. Démarthon)

Messieurs : AUGEIX Michel, BOST Claude, BOST Jean-François, BRUN Philippe, CHIPEAUX Raphaël, COMBEAU Bertrand, COURNARIE Pascal, DESSOLAS Frédéric, DOBBELS Michel, DUSSUTOUR, Bernard, DUTHEIL Frédéric, FAYE Jean-Louis, FAYOL Stéphane, FRANCOIS Philippe, GARNAUD Alain, GARNAUDIE Didier, GIMENEZ Philippe, JUGE Jean-Claude, MEYNIER Paul, PETIOT Tony, PRIVAT Pascal, RANOUIL Michel, SEDAN Francis, VAURIAC Bernard

Excusés et procurations : MAGNE Muriel (a donné procuration à P. Gimenez), DEMARTHON Patrick (remplacé par sa suppléante M. Desgraupes)

M. Bernard VAURIAC est désigné secrétaire de séance.

Election d'un VP Economie

M Michel AUGEIX, Président, rappelle que le nombre de V Président est déterminé par le Conseil de communauté, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20% de l'effectif total de l'organe délibérant (arrondi à l'entier supérieur) ni qu'il puisse excéder 15 vice-présidents. L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif (arrondi à l'entier inférieur) et le nombre de 15.

Le conseil comprend 38 délégués ce qui limite à 8 le nombre de Vice-Présidents (éventuellement porté à 11 à la majorité des 2/3)

Par délibération du 15/07/2020, le nombre de Vice-Présidents a été arrêté à 11.

Suite à la démission de Grégory SAERENS, élu communautaire et 3^{ème} Vice-Président en charge du développement économique, il convient de le remplacer. Une nouvelle élection doit avoir lieu pour remplacer l' élu. C'est un Scrutin uninominal majoritaire à 3 tours.

Sous la présidence de M. AUGEIX, il est procédé dans les mêmes formes que pour l'élection du président à l'élection des délégués, au scrutin secret et à la majorité absolue des voix. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Le Président certifie exécutoire le
présent acte compte tenu de sa
publication et de sa transmission en
Sous-Prefecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 06 mars 2024
Le Président,

Michel AUGEIX



AR Prefecture

024-242400752-20240305-2024_1_2-DE
Reçu le 08/03/2024

Désignation de 2 assesseurs et de 2 scrutateurs.

Sont désignés assesseurs :
CHIPEAUX Raphaël et DESSOLAS Frédéric

Sont désignés scrutateurs :
RANOUIL Michel et MAURUSSANE Annick

3^{ème} Vice-Président :

Le président fait appel à candidatures :
- M. Jean-Louis FAYE est candidat.

Il est procédé au vote et après dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombre de votants	37
Nombre de suffrages déclarés nuls (blancs et nuls)	3
Nombre de suffrages exprimés (ensemble des bulletins - blancs et nuls)	34
Majorité absolue (moitié des voix + 1)	18
Ont obtenu:	
M. Jean-Louis FAYE	34

Proclamation de l'élection

M. Jean-Louis FAYE ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 3^{ème} Vice-Président, « en charge du développement économique » et a été installé.

Proclamation de l'élection des personnes ci-dessous comme membres du Bureau du Conseil communautaire :

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGÉIX

Fait à Thiviers, le 06 mars 2024
Le Président,

Michel AUGÉIX



AR Prefecture024-242400752-20240305-2024_1_2-DE
Reçu le 08/03/2024

NOM	PRENOM	fonction	en charge de
AUGEIX	Michel	Président	(+ URBANISME partie ADS)
HYVOZ	Isabelle	1er vice-présidente	TOURISME
FAYOL	Stéphane	2ème vice-président	ADMINISTRATION GENERALE ET RH
FAYE	Jean-Louis	3ème vice-président	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
BOST	Jean-François	4ème vice-président	ENFANCE
CHIPEAUX	Raphaël	5ème vice-président	CULTURE ET COMMUNICATION
JUGE	Jean-Claude	6ème vice-président	FINANCES
BOST	Claude	7ème vice-président	VOIRIE et BATIMENTS INTERCOMMUNAUX
GIMENEZ	Philippe	8ème vice-président	AFFAIRES SOCIALES
FRANCOIS	Philippe	9ème vice-président	ENVIRONNEMENT, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE et URBANISME
DESSOLAS	Frédéric	membre bureau	RELATIONS AVEC LE MONDE AGRICOLE (dans le cadre du développement économique)
MAURUSSANE	Annick	membre bureau	PERISCOLAIRE (dans le cadre de l'enfance)
SEDAN	Francis	membre bureau	BATIMENTS (dans le cadre de la voirie / bâtiments)
BRUN	Philippe	membre bureau	VOIRIE SECTEUR NORD (dans le cadre de la voirie / bâtiments)
COMBEAU	Bertrand	membre bureau	SUIVI DE LA GEMAPI (dans le cadre de l'environnement)

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 06 mars 2024
Le Président,

Michel AUGEIX

